

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2276

présenté par
Mme Romeiro Dias

ARTICLE 30

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« de l'agence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.